

Image not found or type unknown



## Délais d'appel d'ordonnance

Par **Particulier45**, le **31/07/2015** à **12:00**

Bonjour,

Je désire savoir qu'elle est le délais pour faire appel d'une signification d'ordonnance par huissier en la forme des référés : 15 ou 1 mois. Merci